

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20201110-06-DE
Date de télétransmission : 30/11/2020
Date de réception en préfecture : 30/11/2020

Republique Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
BUREAU DELIBERATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2020

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|---------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 13 | 10 | 11 |

Date de convocation
04 novembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le dix novembre à dix-huit heures, le bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **LAURENT TROGRILIC**, Président.

Présents : **Pascal BARTOSIK, David BLASIU, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Laurent TROGRILIC.**

Absents : **Carole SALEUR, Denis MACHADO.**

Représentés : **Odile BEGORRE-MAIRE à Laurent TROGRILIC.**

Monsieur Laurent TROGRILIC a été nommé secrétaire de séance

Objet : Attribution des primes pour l'acquisition de vélo et d'équipement
N° de délibération : 6

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 10 | 11 | 11 | 0 | 0 | 0 |

Rapporteur : Monsieur DETHOU

Lors de sa séance du 23 juillet 2020, le conseil communautaire a validé la mise en place, du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2021, du dispositif « Prime Vélo » d'aide à l'achat de vélo et d'équipements permettant de favoriser son usage.

L'objectif du dispositif est de :

- Participer à l'objectif national de tripler la part du vélo dans nos déplacements quotidiens, pour atteindre 9 % en 2024 ;
- Proposer une alternative dans le contexte sanitaire, pour freiner le recours à la voiture individuelle puisqu'il permet un déplacement autonome, respectueux de l'environnement et compatible avec les obligations de distanciation sociale ;
- D'inciter les habitants et personnes travaillant sur le territoire du Bassin de Pompey à opérer un changement de comportement de mobilité. Le dispositif se veut également être un outil de communication sur les mobilités actives.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a décidé d'expérimenter ce dispositif sur deux ans et d'affecter un budget de 20 000€ par an. Elle bénéficie d'une subvention de 10 000 € accordée par le Parc Naturel Régional dans le cadre du Fonds commun d'Initiatives pour la Transition Energétique mis en place avec les Communautés de Communes partenaires du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Pour pouvoir bénéficier de l'aide, les personnes éligibles ont adressé un dossier à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey qui a été instruit et contrôlé par un agent de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture

054-245400601-20201110-06-DE

Date de télétransmission : 30/11/2020

Date de réception en préfecture : 01/12/2020

19 dossiers éligibles au dispositif « prime pour l'achat d'un vélo », dont vous trouverez le détail en annexe, vous sont soumis pour attribution des aides correspondantes, représentant un montant global de 3 438.23 €.

Les demandes concernent :

- 8 vélos urbains, 1 utilitaire et 10 Vélos à assistance électrique (VAE) ;
- 18 vélos neufs et 1 occasion ;
- 18 demandeurs domiciliés sur le Bassin de Pompey et 1 salarié résidant en dehors du territoire ;
- 6 surprimes équipements ;
- 12 primes bonifiées.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution et le versement de l'aide à l'achat de vélo conformément au tableau joint.

PRECISE que les crédits sont prévus sur la ligne 824 6574 du budget 2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRLIC